Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-262900475-20261110-20261026_042-DE

PONT-L'ABBÉ
Pont-'n-Abad

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

C.C.A.S. DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Délibérations du Conseil d'Administration

Date de convocation : **21/10/2026**

Date d'affichage de L'ordre du jour **21/10/2026**

Nombre de membres :

En exercice	**13**
Présents	**09**
Votants	**11**
N° de la délibération : 20261026-042	

OBJET :
Projet de service du SAD 2026-2030

Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte du CCAS le ……/2026

Le Président,
Stéphane LE DOARÉ

Centre Communal d'Action Sociale 29120 PONT L'ABBÉ

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. LE DOARÉ Stéphane, le Président.

Étaient Présents : Stéphane LE DOARÉ, Viviane GUEGUEN, Marie Pierre LAGADIC, Sophie COSSEC, Laurent COOPER, Jean-Yves ROZEN, Françoise LE DREN, Jeannine LE BELLEC, Josiane LANDAIS

Absents excusés : Annie BRAULT qui avait donné procuration à Stéphane LE DOARÉ, Ségolène GOYAT qui avait donné procuration à Viviane GUEGUEN,

Absents : Anne-Marie LE GUILLOUX, Jean-François MARANDOLA

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi du 2 janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU la loi n°2025-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie,

VU le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile,

VU le décret n°2024-166 du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement ou de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux

VU l'arrêté du 31 décembre 2025 conjointement signé par l'ARS et le Conseil départemental portant autorisation de Service Autonomie à Domicile (SAD) aide et soins intitulé SAD aide et soins de Pont-L'Abbé

VU le Plan d'action du Conseil départemental Bien Vieillir en Finistère 2023-2028,

VU sa délibération 20260304-017 relative à la contractualisation du CPOM avec le département du Finistère,

VU le projet de service 2026-2030 du SAD,

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-262900475-20261110-20261026_042-DE

Soulignant la démarche participative associant usagers, personnels et partenaires ayant permis l'élaboration de ces projets et la forte implication des personnels,

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Projet de service du SAD portant sur la période 2026-2030

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

M. Stéphane LE DOARÉ

Centre Communal d'Action Sociale
29120 PONT L'ABBÉ